

[le 10.04.2020]

La direction de la faculté de droit communiquera exclusivement sur des éléments certains et sur des décisions effectivement prises.

Les informations sont les suivantes :

- 1 - Les examens se tiendront en distanciel.

- 2 - Les adaptations et modifications des règlements des examens rendues nécessaires par la crise sanitaire seront communiquées quinze jours avant le début des épreuves au moins, sachant que les amendements des différentes composantes seront examinés par la CFVU lors de sa réunion du 18 mai (le conseil de la faculté se prononcera lui-même sur ses propres propositions, par un vote, dans la première quinzaine de mai).

Les examens auront lieu au plus tôt à la fin mai pour les L1, L2, L3 et Master 1. S'agissant des Master 2 : les calendriers en cours ne sont pas modifiés sauf pour les épreuves écrites en présentiel qui avaient été reportées en juin. Les directeurs de master 2 apporteront des précisions dans les jours prochains.

- 3 - La faculté de droit a commencé à étudier quelles pourraient être les modalités précises de ces examens en distanciel et les amendements au régime du contrôle des connaissances. Cette entreprise est longue et difficile. D'une part il importe de se prononcer à partir du bilan de ce qui a été appelé "continuité pédagogique", spécialement le suivi des travaux dirigés ; ils ne sont pas encore terminés. D'autre part il n'est pas besoin de rappeler à des étudiants en droit que circonstances exceptionnelles n'est pas synonyme d'affranchissement de toutes règles légales et jurisprudentielles, en l'occurrence la réglementation des examens.

- 4 - Les facultés parisiennes souhaiteraient obtenir du ministère la possibilité de reporter d'une année la sélection à l'entrée des masters 1, car la grève des transports en commun les ont particulièrement affectées.

- 5 - Un conseil plénier de la faculté se réunira le mercredi 15 avril à 14h00.

